DÉLÉGATION DE MAYOTTE

https://mayotte.secours-catholique.org

Notre organisation

Le Secours Catholique Caritas-France est composé d’un réseau de 73 délégations réparties sur l’ensemble du territoire français réunissant plus de 60 000 bénévoles. À Mayotte de nombreux donateurs soutiennent la mise en œuvre des actions de solidarité de l’association. Chaque année ses équipes se mobilisent pour accompagner plus de 2 300 de personnes en situation de pauvreté.

Consultez nos implantations

Nos équipes

Le bureau

- Délégué : M. Baptiste FILLOUX
- Aumônier : Père Vincent NGOIS MITENGA

L'équipe salariées

- Assistante polyvalente: Mme Houssoymata AMDIRAHAMANE
- Animateur Centre Nyamba et quartiers : M. Nadham YOUSSOUF
- Animateur Accès aux droits et villages : M. Ramadani TOUMBOU SOILIHI

Tous les ans la Délégation de Mayotte accueille 5 Volontaires Service civique (Mahorais et France continentale).

L’organisation nationale du Secours Catholique

Le Secours Catholique-Caritas France est une association loi 1901 à but non lucratif, reconnue d'utilité publique depuis 1962. En France, le Secours Catholique couvre l’ensemble du territoire, grâce à ses 3 500 équipes locales réparties en 72 bureaux locaux appelés "délégations". À l’international, l’association est membre de la confédération Caritas Internationalis présente partout dans le monde à travers ses 165 Caritas membres. Le Secours Catholique-Caritas France développe ses actions à l’étranger en lien étroit avec ces Caritas nationales.

Le Secours Catholique-Caritas France est dirigé par un président issu de son Conseil d'administration élu pour trois ans.

L’association est gouvernée par :

- une Assemblée générale, qui se réunit une fois par an;
- un Conseil d'administration qui se réunit tous les mois;
- un bureau qui comprend le président, deux vice-présidents, le trésorier, un conseiller aux affaires internationales et un secrétaire;
- une direction exécutive dirigée par le délégué général de l’association.

Service d'Église, le Secours Catholique s’attache les services d’un aumônier général qui assiste aux séances du bureau et du Conseil d'administration, sans voix délibérative. Nommé par la Conférence des évêques de France, il représente l’autorité ecclésiastique et porte la dimension spirituelle au sein de l’association.

En savoir plus

Crédits photos : © Prénom Nom / Secours catholique